

Correspondance AWS-Achat

SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

M. Le Président

2 Avenue GRÜNER

CS 80257

42006 Saint Etienne - Cedex 1

Tél : 04 77 49 74 07 - Fax : 04 77 49 98 21 Mèl : marches@saint-etienne-metropole.fr

Objet : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

Expiration : 06/11/2020 à 12h00

Etat de la correspondance au 19/09/20 à 04h10

16/09/20 à 15h19 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Vous trouverez ci-après les précisions demandées :

1. Les personnels à reprendre perçoivent-ils des primes et/ou indemnités ?

REPONSE SEM=> Les personnels à reprendre perçoivent des primes et/ou indemnités au titre de leurs activités.

2. Est-il possible de nous préciser si elles existent, les primes et indemnités perçues ainsi que les montants ?

REPONSE SEM Les précisions sont apportées dans le tableau Référentiel Paie en pièce jointe

3.

Est-ce que le montant du salaire brute base décembre 2019 intègre les éventuelles primes et indemnités perçues par les personnels ?

REPONSE SEM => La colonne « salaire brut de base décembre 2019 » fait référence à l'appointement de base perçu au titre du mois de décembre 2019. Elle n'intègre pas les éventuelles primes et indemnités perçues par les personnels.

4.

Est-ce que le montant de la rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 intègre les éventuelles primes et indemnités perçues par les personnels ?

REPONSE SEM => La colonne « rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 » intègre les éventuelles primes et/ou indemnités perçues par les personnels.

5.

Est-ce que le montant du salaire brute base décembre 2019 intègre les éventuelles heures supplémentaires réalisées en décembre 2019 ?

REPONSE SEM => La colonne « salaire brut de base décembre 2019 » fait référence à l'appointement de base perçu au titre du mois de décembre 2019. Elle n'intègre pas les

éventuelles heures supplémentaires réalisées en décembre 2019.

6.

Est-ce que le montant de la rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 intègre-t-il les éventuelles heures supplémentaires réalisées en 2019 ?

REPONSE SEM => La colonne « rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 » intègre les éventuelles heures supplémentaires réalisées en 2019.

7.

Les montant de la rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 inclus-t-il un 13 ème mois ?

REPONSE SEM => La colonne « rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 » intègre les éventuelles primes de 13ème mois, différentielle, de fin d'année versées au titre de l'année 2019

Liste des questions

Question n°10

Bonjour

Suite à l'ajout de l'annexe C11 : Dossier relatif à la reprise du personnel :

1. Les personnels à reprendre perçoivent-ils des primes et/ou indemnités ?
2. Est-il possible de nous préciser si elles existent, les primes et indemnités perçues ainsi que les montants ?
3. Est-ce que le montant du salaire brute base décembre 2019 intègre les éventuelles primes et indemnités perçues par les personnels ?
4. Est-ce que le montant de la rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 intègre les éventuelles primes et indemnités perçues par les personnels ?
5. Est-ce que le montant du salaire brute base décembre 2019 intègre les éventuelles heures supplémentaires réalisées en décembre 2019 ?
6. Est-ce que le montant de la rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 intègre-t-il les éventuelles heures supplémentaires réalisées en 2019 ?
7. Les montant de la rémunération annuelle brute chargée versée au titre de l'année 2019 inclus-t-il un 13 ème mois ?

Vous remerciant d'avance pour vos réponses

Fichier joint : 202009_Referentiel_Paie.pdf
10/09/20 à 17h01 : **Message aux entreprises** :

Réponse

Bonjour,

La redevance d'usage pour l'apport de déchets tiers est calculée sur la base des engagements du candidat dans son offre (pour chaque type de flux de déchets), à savoir :

- **d'un prix à la tonne, proposé par le candidat ;**
- **des tonnages, estimés par le candidat dans son offre.**

A ce titre, les tonnages estimés par le candidat peuvent être constants annuellement ou varier chaque année.

En cas de variation de tonnages estimés en fonction des années :

- **Pour l'onglet A9 : il est attendu une moyenne sur la durée du Contrat dans la cellule Rusage B7**
- **Pour l'onglet A10 : la formule SOMMEPROD peut être utilisée sur la ligne « 44.1 Redevance d'usage pour l'apport de déchets tiers » de la même manière que pour la ligne "45.2.1"**

Pour rappel, le montant de la redevance d'usage qui en résulte est contractuellement garanti par le candidat, quels que soient les tonnages tiers réellement réceptionnés en cours d'exécution du contrat (cf. Article 44.1 du projet de Contrat) .

En vous souhaitant bonne réception de ces précisions.

Liste des questions

Question n°11

Dans le cadre D4 onglet A9, sachant que cette valeur peut varier chaque année, attendez-vous une moyenne sur la durée du Contrat dans la cellule Rusage ?

Question n°12

Dans le cadre D4 onglet A10, faut-il appliquer la formule SOMMEPROD sur ligne "44.1 Redevance d'usage pour l'apport de déchets tiers" de la même manière que pour la ligne "45.2.1" ?

10/09/20 à 11h35 : **Modification du DCE : T-PF-32561 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES**

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,

Le dossier a été complété par les documents suivants pour chaque membre du groupement :

- Statuts
- Budget
- Comptes administratifs

En vous souhaitant bonne réception de ces nouvelles pièces.

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

04/09/20 à 14h52 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint les éléments de réponses aux questions reçues les 10 et 26/08.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments

Liste des questions

Question n°8

1.TERRAIN

Le terrain proposé par le Groupement d'Autorité Concédante a-t-il fait l'objet d'une étude faune /flore ? Le rapport de diagnostic terrain de TRIDENT évoque une étude : “note de cadrage ICPE émis par CYRUS : 19166-ICPE-NT-001_indB-Note-ICPE avec ses annexes : A1-CERFA-15679-02-E et A2-CERFA-14734-03-K-K”.

Si cela est exact, cette étude peut-elle être communiquée ? Est-elle complète et suffisante pour élaborer les pièces d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter ?

2. FINANCEMENT DES OUVRAGES

Le DCE ne fait pas mention de la possibilité de recourir à une formule de type cession escompte : cette solution est-elle totalement exclue ou est -elle envisageable ?

Question n°9

Bonjour

Nous avons bien noté que le transport et le traitement des refus de tri ne sont pas à la charge du Concessionnaire.

Pouvez-vous nous indiquer quels sont les modes de transports et les lieux de traitement envisagés ?

Est-il attendu que les candidats prévoient plusieurs modes de conditionnement des refus ou doivent ils faire le choix entre un conditionnement en compacteur ou un conditionnement en balle?

Le stockage en vrac des refus de tri dans une alvéole dédiée puis un rechargement et une évacuation dans des semi de type FMA doit-il être envisagé par les candidats ?

Dans l'hypothèse où le conditionnement des refus serait effectué à l'aide de compacteurs, les caissons des compacteurs seront-ils fournis par le transporteur ?

Pouvez-vous nous confirmer qu'un financement des travaux objet de la Concession, dans le cadre d'une cession de créance est accepté par le groupement d'autorité concédante.

Pouvez-vous nous transmettre les documents suivants pour chaque membre du GAC

- Status (Actes constitutifs des collectivités)
- Budget
- Comptes administratifs

Vous remerciant d'avance pour vos réponses

Fichier joint : Reponses_du_04_09.zip

07/08/20 à 10h48 : **Avis rectificatif**

T-PF-32561 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES

Avis rectificatif : Attention !

La consultation en référence a fait l'objet d'une modification, consultez l'avis rectificatif en cliquant sur le lien ci-dessous et mettez vos éléments à jour (DCE, avis...) le cas échéant.

[Lien vers l'avis rectificatif](#)

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

07/08/20 à 10h24 : **Modification du DCE : T-PF-32561 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES**

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'une nouvelle version du règlement de consultation et du projet de contrat est mise à disposition.

Les candidats devront donc établir leurs offres initiales en tenant compte du DCE modifié.

Les modifications apportées au DCE sont les suivantes :

- sur le projet de contrat : l'article 12.1 est modifié et prévoit désormais une obligation de reprise du personnel ;

- sur le règlement de consultation : ajout d'une annexe C11 : Dossier relatif à la reprise du personnel.

Enfin, le dossier C5 du Règlement de consultation - DONNEES ACTUELLES est complété d'un fichier intitulé « tonnages_CDT_CCPR.xlsx »

Le reste du DCE est inchangé.

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

03/08/20 à 14h39 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint les réponses à des questions posées par certains candidats.

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y aura pas d'apport de collecte sélective le dimanche ?

Les apports du GAC auront lieu du lundi au samedi.

Pouvez-vous nous indiquer la date prévisionnelle de démarrage des options à prendre en

compte pour compléter les cadres financiers ?

Pour compléter les cadres financiers, l'hypothèse à prendre en compte est un affermissement des options lors de la signature du contrat

Cordialement,

Le service Marchés Publics

Liste des questions

Question n°6

Pouvez-vous nous confirmer qu'il n'y aura pas d'apport de collecte sélective le dimanche ?

Question n°7

Pouvez-vous nous indiquer la date prévisionnelle de démarrage des options à prendre en compte pour compléter les cadres financiers ?

24/07/20 à 14h49 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Vous trouverez dans les pièces ci-jointes, les éléments de réponse de Saint- Etienne Métropole.

En vous souhaitant bonne réception de ces précisions et en espérant avoir répondu à vos attentes.

Liste des questions

Question n°2

Dans l'article 44.2, le montant de la part fixe de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) versé à SEM n'est pas indiqué. La proposition du montant est-il laissé à l'appréciation du Concessionnaire?

Question n°3

L'article 5.4.1.8 du programme fonctionnel mentionne la catégorie de flux à trier « Emballages carton ondulé circuit municipal 1.05 », qui n'apparaît pas dans l'article 4.7.4. Pouvez-vous nous préciser si ce flux est à prendre en compte ?

Question n°4

Avez-vous connaissance de modifications de schémas de flux envisagées sur les schémas de collecte ?

Question n°5

Pouvez-vous fournir les caractérisations du 1er semestre 2020 de la CC Mont Lyonnais et de Forez Est ?

Fichier joint : Reponses_24_07.zip

10/07/20 à 08h31 : **Modification du DCE : T-PF-32561 : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MENAGERS ET DES PAPIERS GRAPHIQUES**

Modification du DCE : Veuillez prendre en compte les modifications apportées au DCE et listées ci-dessous

Message personnalisé de l'acheteur

Bonjour,

Le RC a été complété avec un plan en annexe permettant de localiser le lieu de rendez-vous pour la visite du site.

Vous en souhaitant bonne réception

AWS-Achat

AWS - 97 rue du général Mangin - 38100 Grenoble

09/07/20 à 18h56 : **Message aux entreprises :**

Réponse

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, vous trouverez ci-joint une carte avec en rouge la zone de parking (le long de cette route). Il s'agit du lieu de rendez-vous sur lequel vous pourrez vous garer: Il n'y a pas d'adresse (pas de nom de rue), mais il s'agit d'une route qui longe le site à l'Ouest et qui rejoint la rue du père Thoissy.

En vous souhaitant bonne réception de ces éléments.

Liste des questions

Question n°1

Le règlement de consultation fait mention d'une visite sur site le 21/07/2020 à 14 h 30. Or le lieu de rendez-vous n'est pas précisé. Pouvez vous nous indiquer le lieu du rendez-vous ?

Fichier joint : PArking_et_lieu_de_rendez_vous_visite_parcelle_CdT.docx